



A remettre au service Enfance, Adolescence et Vie Scolaire (EAVS) en mains propres ou par mail avant le : **25 mai 2020**

Afin d'assurer un accueil en toute sécurité, un délai de 48 heures est à respecter pour toute modification de la fréquentation de votre enfant



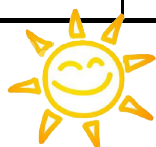
# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

	Maternelle	Elémentaire
Tous les matins de :	de 7 h 15 à 8 h 30	de 7 h 15 à 8 h 40
Tous les soirs de :	de 16 h 20 à 18 h 30	de 16 h 30 à 18 h 30

**Attention : le règlement intérieur évolue à partir du 2 septembre 2019, merci d'en prendre connaissance.**

Cochez la ou les cases correspondantes

Nom									
Prénom									
Classe									
		Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
2 3	Lundi	1	<b>FERIE</b>						
	Mardi	2							
	Jeudi	4							
	Vendredi	5							
	Lundi	8							
2 4	Mardi	9							
	Jeudi	11							
	Vendredi	12							
	Lundi	15							
2 5	Mardi	16							
	Jeudi	18							
	Vendredi	19							
	Lundi	22							
2 6	Mardi	23							
	Jeudi	25							
	Vendredi	26							
	Lundi	29							
2 7	Mardi	30							
	<b>JUILLET</b>								
	Jeudi	2							
Vendredi	3								



Date :

«Lu et approuvé»

Signature



**Service EAVS**

39, rue des Canons (entrée 1, rue de l'Alerte)

LA JARRIE

05 46 66 45 64 - secretariat.eavs@la-jarrie.fr